

Communiqué

Luxembourg, le 6 juin 2023

L'Autorité de la concurrence lance une étude de marché sur le secteur de la blockchain

L'Autorité de la concurrence du Grand-Duché de Luxembourg réalise une étude de marché afin de mieux comprendre les relations entre les produits et services reposant sur la technologie blockchain (dits "projets web3") et les entreprises numériques existantes (dites "entreprises web2").

La **Blockchain** est une technologie permettant de stocker et de transmettre des informations sans autorité centrale. Techniquement, il s'agit d'une base de données distribuée dans laquelle les informations envoyées par les utilisateurs et les liens au sein de la base de données sont vérifiés et regroupés en blocs, formant ainsi une chaîne.

Un secteur en pleine croissance avec potentiel élevé

Le secteur de la blockchain connaît une croissance rapide et peut avoir un impact sur diverses activités économiques. L'industrie du Web3 a attiré à elle seule [plus de 30 milliards de dollars d'investissements en 2021](#) et pourrait atteindre [un milliard d'utilisateurs d'ici 2031](#). Compte tenu du fort potentiel du secteur, il est important de veiller à ce que les acteurs du web3 puissent évoluer au sein d'un marché concurrentiel et performant.

Les applications de la technologie blockchain vont bien au-delà de l'exemple le plus connu des crypto-monnaies. Les produits et services du Web3 imitent ceux du Web2, notamment les médias sociaux, les moteurs de recherche, les magasins en ligne, etc. Les produits et services du Web3 offrent également de nouvelles perspectives commerciales, comme les jetons non fongibles "NFT" (droits de propriété virtuelle). Le gouvernement luxembourgeois a identifié la technologie blockchain comme un [élément clé de la transition verte et numérique de l'économie](#).

Les objectifs de l'étude de marché

L'Autorité de la concurrence ouvre une nouvelle étude de marché sur les relations entre les entreprises Web2 et les projets Web3. L'étude vise à :

1. documenter le dynamisme du web3 et son paysage concurrentiel ;
2. évaluer où et comment les sociétés Web2 sont en concurrence avec les projets Web3 ;
3. cartographier les interactions existantes entre les entreprises Web2 et les projets Web3 ; et
4. documenter les pratiques anticoncurrentielles potentielles mises en œuvre contre les projets web3.

Etude réalisée en collaboration avec le Prof. Thibault Schrepel

Compte tenu de la nature complexe de ce secteur, l'Autorité de la concurrence a fait appel au professeur [Thibault Schrepel](#), professeur associé de droit à la Vrije Universiteit Amsterdam (ALTI) et Faculty Affiliate au Center for Legal Informatics de l'Université de Stanford (CodeX), en tant qu'expert externe pour contribuer à l'étude de marché.

Thibault Schrepel est un expert mondial de premier plan en matière de règles de concurrence pour la blockchain et de crypto-économie, l'auteur de "[Blockchain + Antitrust : The Decentralization Formula](#)" et, récemment, "[The Complex Relationship Between Web2 Companies and Web3 Projects](#)".

Prochaines étapes

Dans les prochaines semaines, l'Autorité de la concurrence, en collaboration avec le Pr. Schrepel, prendra contact avec différents acteurs luxembourgeois et européens du secteur.

Si vous disposez d'informations pertinentes, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse blockchain@concurrence.etat.lu.

(Communiqué par l'Autorité de la concurrence du Grand-Duché de Luxembourg)

Contact presse :

Pierre Barthelmé
Tél. : (+352) 247 - 84174

E-mail : communication@concurrence.public.lu